



396

N° \_\_\_\_\_/MCVDD/DC/SGM/SP-c

Cotonou, le 07 AVR 2022

## COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable communique :

A l'instar des côtes des pays du golfe de Guinée, la façade maritime béninoise connaît depuis quelques mois de violents déferlements de vagues de l'Océan Atlantique. Ce phénomène est dû à la fréquence élevée des hautes marées qui occasionnent par endroits des dégâts matériels, modifiant les traits de côte. C'est le cas des segments de Sèyivè à l'Est du champ d'épis de Cotonou et d'Ahloboé à l'Ouest, non loin de la digue immergée d'Avlékété.

Je rappelle que ces segments, après les travaux de protection côtière, doivent être considérés pour l'heure comme impropres à toute installation et tout aménagement.

En outre, il est prévu pour les prochaines semaines, à des fréquences plus élevées, d'autres épisodes de hautes marées sur la côte béninoise.

A cet effet, j'invite toutes les populations et tous les acteurs concernés à redoubler de vigilance.

Je rappelle que toute initiative d'installation nouvelle sur ces segments est déconseillée et qu'ils se retrouvent dans le domaine public maritime de l'Etat conformément à la loi portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale et à celle portant code foncier et domanial en République du Bénin.

Par la même occasion, j'exhorte les populations riveraines du segment de Grand-Popo sur lequel les travaux transfrontaliers de protection côtière sont en cours de démarrage, à une vigilance accrue car ce segment est le troisième critique de notre façade maritime et n'échappera pas aux événements météo-marins annoncés.

Pour le Ministre, et P. O.  
Le Secrétaire Général du Ministère

